

Le montant des futures retraites fait polémique

Qui seront les perdants du futur système par points ?

Un collectif d'experts anonymes dénonce les simulations

« biaisées » du gouvernement.

PAR CATHERINE GASTÉ

LES RETRAITÉS de demain risquent-ils d'y perdre par rapport au système actuel ? C'est la crainte de nombreux Français. Et la question au cœur de la concertation qui s'ouvre à partir d'aujourd'hui entre l'exécutif et les partenaires sociaux : quel sera le niveau de revenu de remplacement, c'est-à-dire le montant de la pension de retraite, dans le nouveau régime universel à points ?

MARYAM DEVRA TRAVAILLER JUSQU'A 67 ANS ET DEMI POUR AVOIR LE NIVEAU DE PENSION DE SA MÈRE À 64 ANS ?

LE COLLECTIF REFORMES DES RETRAITES.FR

que des gagnants. C'est ce qui ressort des neuf cas types fournis par le haut-commissaire à la Réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, dans son rapport remis le 18 juillet. Syndicats et experts ont immédiatement protesté que ces neuf simulations, sorte de mini-panel de la société française, n'éclairaient pas suffisamment la question. Loin de là. Selon nos révélations du 25 juillet, un collectif Réformes-desretraites.fr composé d'économistes, d'experts et de fonctionnaires, a décrié les neuf cas types. Et a dénoncé « une

entourloupe » dans les calculs : des « comparaisons truquées » selon eux, car les simulations ont été effectuées sur une base de 44,3 ans de durée de cotisation et non de 43 ans en vigueur dans le système actuel.

LE COLLECTIF FAIT SES PROPRES CALCULS

Le même collectif a décidé de pousser plus loin ses investigations et jette un nouveau pavé dans la mare. Reprenant trois cas types utilisés par les services du haut-commissaire, cette

Les simulations du collectif Réformesdesretraites.fr

Avant / après la réforme Macron

SYSTÈME ACTUEL

Départ à la retraite en 2025

SYSTÈME MACRON

Départ à la retraite en 2054*

Mathieu, né en 1961



Marie, née en 1961



SALARIÉ NON CADRE DU PRIVÉ
Pension, en % du dernier salaire

72,5 %

55,8 %

Son fils, Mathias, né en 1990



Sa fille, Maryam, née en 1990

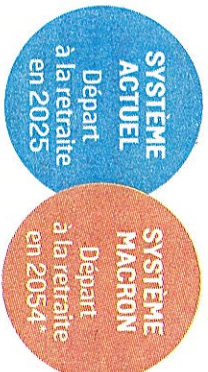


FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B
(secrétaire d'administration)

PERDANTS

actuelle des retraités »

Résultat : dans les trois cas, tout le monde sort perdant. « Alors que la retraite de Marie – appelons-la ainsi – permettra de maintenir son niveau de vie, celle de sa fille Maryam sera synonyme de déclassement. Ou alors elle devra travailler jusqu'à 67 ans et demi pour avoir le niveau de pension de sa mère Marie à 64 ans », affirme le collectif, tirant à vue sur la future réforme qui va, selon eux, « entraîner une baisse considérable des



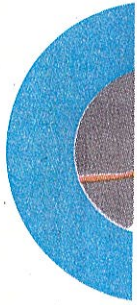
Début de carrière : 22 ans

Carrière : continue

Retraite : 64 ans

* Pour avoir la même pension que leurs parents, leurs enfants devront partir plus tard, jusqu'à 3 ans et demi pour Julien, l'employé au smic.

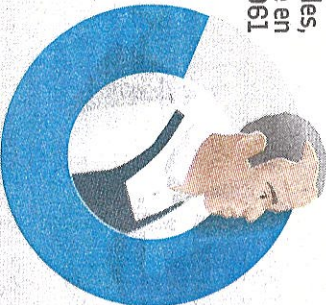
SOURCE : COR ET COLLECTIF REFORMESRETRAITES.FR



Marie, née en 1961



Jules, né en 1961



72,5 %

55,8 %

FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B (secrétaire d'administration)
Pension, en % du dernier salaire

64,1 %

54,4 %

EMPLOYÉ AU SMIC
Pension, en % du dernier salaire



Sa fille, Maryam, née en 1990



Son fils, Julien, né en 1990

Jean-Paul Delevoye, démineur en chef

IL A DÉJÀ AVALÉ DE NOMBREUSES COULEUVRES, ET CE N'EST PAS FINI. CAR LE SEUL PILOTE DANS L'AVION, C'EST MACRON. UN SPÉCIALISTE

CONFUSION, démenti, recul... Entre un calcul des droits liés à la durée de cotisation ou un âge pivot à 64 ans dans le nouveau système de retraite à points, le gouvernement marche sur des œufs. L'heure est à l'opération déminage.

Oubliée la petite phrase post-G 7 d'Emmanuel Macron. Le 27 août sur France 2, le président avait indiqué sa préférence pour la durée de cotisation plutôt que l'âge de départ. Une déclaration interprétée illico par de nombreux observateurs comme l'enterrement annoncé de

l'âge pivot à 64 ans, une mesure très impopulaire. « Qui a pu lui souffler cela, sans doute Laurent Berger. Quelle connerie ! Jean-Paul Delevoye a dû être furieux », nous confiait l'entourage d'un député LREM.

Dans la foulée, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, rectifiait le tir, deux jours après : « l'idée de l'âge pivot » n'est pas « enterrée » lancif-elle à la sortie du Conseil des ministres, indiquant que les deux options sont sur la table. Âge ou durée, des choix que surveillent de très près les Français. Selon la secrétaire

d'Etat, ils seront d'ailleurs mis au débat à la fois « avec une concertation citoyenne » et dans les discussions que le Premier ministre mènera à partir d'aujourd'hui avec les partenaires sociaux.

TROUBLE

Une fièvre qui jette un certain trouble. Dans les rangs des syndicats, d'abord, où certains comme à FO en perdent leur latin. « La durée de cotisation, ça n'existe pas dans un système par points ! Et si le gouvernement souhaite l'inventer, ça va pénaliser encore un peu plus les futurs

retraités », lance le négociateur de FO, Philippe Pihet. Et de persifler : « Si c'est un appel du pied à la CPDT, il va falloir que le gouvernement accepte de faire un dispositif carrières longues (NDLR : un des totems de la CPDT attaché lors de la réforme de 2003) pour tous les futurs retraités. Car tout le monde risque de prendre sa retraite à 67 ans ! »

Après des semaines de cacophonie au printemps, l'exécutif en cette rentrée veut tenter à tout prix d'éviter les points de crispation. La tâche risque pour tant d'être rude tant l'inquiétude face

au manque de visibilité sur les effets du futur système des retraites est grande. Matignon compte plus que jamais sur l'habileté de Jean-Paul Delevoye, toujours haut-commissaire à la Réforme des retraites, mais désormais membre de l'équipe gouvernementale comme le souhaitait Edouard Philippe, selon nos informations. « Il a déjà avalé de nombreuses couleuvres, et ce n'est pas fini. Car le seul pilote dans l'avion, c'est Macron », jette, un brin amusé, un spécialiste des questions sociales.

CATHERINE GASTÉ